

# Le Pack Société Civile

## ***Vous vous demandez :***

- ***Quelles sont les obligations qui m'incombent en tant que gérant d'une société civile ?***
- ***Suis-je tenu de faire une comptabilité ?***
- ***Faut-il réunir une assemblée générale annuelle ?***

## **Nous vous proposons :**

Les éléments indispensables en cas de :

- vente,
- succession,
- litige fiscal,
- litige entre associés.

Les statuts que vous avez signés vous imposent :

- la tenue d'une comptabilité,
- la réunion annuelle des associés, notamment pour décider de l'affectation du résultat.

## **Nous vous remettons :**

- la tenue annuelle de votre comptabilité,
- l'élaboration d'un bilan et d'un compte de résultat simplifiés,
- un procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés.



## **Planning et déroulement de la mission :**

### **Dès votre accord, vous nous remettez :**

#### **Au départ :**

- Statuts d'origine,
- Actes d'acquisition,
- Actes et tableaux d'emprunt,
- Autres actes important.

#### **Annuellement** (avant le 28 février de l'année qui suit la clôture) :

- Relevés de banque, talons de chèques, remises, autres pièces comptables,
- Relevé du portefeuille,
- Le cas échéant, PV de la dernière AGOA.

#### **A réception des documents**

#### **Nos travaux :**

- bilan et compte de résultat,
- Projet de PV de l'AGO.

#### **Sous une quinzaine de jour (et au plus tard le 31 mai de l'année qui suit la clôture de l'exercice)**

Remise d'un rapport de synthèse avec des propositions éventuelles.